

Le seize septembre deux mille huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Présents : MM. Claude ROQUES - CASTAN – GERAUD – Mme BASCOUL – MM. FABRIES - CORBIERE - Melle Séverine ROQUES - MM. ROUQUETTE - GAILLAC – Mme CAUSSE – MM. LLOP - MOUSNIER - Mme LECHEVANTON – M. HOULES – Mme ENJALBERT.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

**Restructuration et extension du groupe scolaire Val d'Assou : Demande de subvention du Département (2<sup>ème</sup> tranche).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2007 sollicitant une subvention du Département pour la réalisation d'une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux au Groupe scolaire Val d'Assou.

Le montant de la subvention allouée par cet organisme étant actuellement connu, il y a lieu de modifier la délibération, en tenant compte des nouveaux chiffres.

Nature des Travaux : Construction et aménagement des locaux scolaires.

Coût prévisionnel : 1 057 371,57 € HT soit 1 264 616,39 € TTC. Ces travaux seront réalisés par moitié sur les deux exercices 2007 et 2008.

Pour la deuxième tranche le coût prévisionnel est de **528 685,78 € HT, soit 632 308,19 € TTC.**

Plan de financement prévu :

- Subvention du Département : **147 186,12 €**
- Subvention DGE (35%) : **139 527,85 €** ( sur une deuxième tranche d'un montant de 398 651 € HT).
- Fonds propres de la Commune : **345 594,22 €**

Le Conseil municipal s'engage vis-à-vis du Département :

A ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée,

A commencer l'exécution dans un délai maximum d'un an suivant la date de décision de la subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention,

A inscrire, dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention Départementale, les crédits correspondants à sa participation au financement du projet.

**Modifications budgétaires :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.*

**CREDITS A OUVRIR**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	21312	204		TRAVAUX BATIMENT	1280.00
21	21318	225		EGLISE SAINT-PIERRE	1480.00
21	2158	215		MATERIEL DIVERS	12052.00
21	2183	215		PHOTOCOPIEUR	981.00
21	2184	218		MOBILIER SCOLAIRE	6073.00

**CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	21312	215		GROUPE SCOLAIRE	-21866.00

**Achat de matériel pour l'école :**

Monsieur le Maire donne la parole à Jérôme FABRIES qui expose les besoins du groupe scolaire en matériel.

Après examen de différents devis, il est décidé d'acquérir Une auto laveuse pour un montant de 3778,53 € TTC, un chariot de lavage (le modèle sera choisi après démonstration sur place), un four de remise en température au prix de 3770 € TTC et divers matériels d'affichage et pédagogique.

#### **Patus de Marliaves et Puech-Jouy :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande des habitants de ces hameaux qui souhaitent la division des Patus.

Le Conseil municipal examine le dossier fourni.

Après discussion et à l'unanimité, les membres présents émettent un accord de principe pour aboutir selon les règles légales.

Les ayants droit seront invités à créer un conseil syndical chargé de mener à bien la procédure.

Le Conseil municipal se prononcera définitivement sur la division entre les habitants lorsque toutes les conditions seront réunies.

#### **Révision du POS, choix du bureau d'études :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 mars 2007 qui prescrivait la révision du P.O.S. pour la mise en forme de plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

L'avis d'appel à la Concurrence en vue de choisir le bureau d'étude chargé de cette mission a été publié le 2 juin 2008 sur le site de l'Association des Maires du Tarn et le 6 juin 2008 dans la rubrique Annonces Légales de La Dépêche du Midi. La date limite de remise des offres était le 1<sup>er</sup> juillet 2008 à 16 heures.

Après analyse des offres par la Commission Communale d'Appel d'Offres, le Bureau AMENA Etudes, basé à L'UNION (31240) a été retenu pour un montant TTC de 22 903,40 Euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce choix. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

#### **Révision du POS, Création d'une Commission Communale d'Urbanisme :**

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer une Commission Communale d'Urbanisme qui sera appelée à se réunir en tant que de besoin pour le passage du P.O.S en P.L.U et autres réunions, si besoin est, en matière d'urbanisme.

A l'unanimité des membres présents, sont nommés membres :

Sylvie BASCOUL, Marcelle LECHEVANTON, Séverine ROQUES, Jean CASTAN, Patrick CORBIERE, Christian GAILLAC, Jérôme FABRIES, Laurent MOUSNIER.

Monsieur le Maire en est Président de droit.

#### **Prévision de travaux de bâtiments :**

Monsieur Le Maire indique au Conseil que la Commission des travaux s'est réunie afin de réfléchir sur les possibilités d'aménagement du bâtiment de la Mairie tant au niveau fonctionnalité que économies d'énergie. Monsieur LLOP présente une ébauche. Plusieurs devis ont été demandés pour le remplacement des menuiseries extérieures.

La Commission des Travaux se réunira de nouveau pour affiner le projet et en évaluer le coût.

#### **Organisation de la Journée de Solidarité :**

Monsieur le Préfet a fait parvenir en mairie la circulaire de la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales en date du 7 mai 2008 relative à l'organisation de la journée de solidarité dans la fonction publique territoriale. Cette circulaire présente les points importants du dispositif issu de la Loi n° 2008-351 du 16 avril 2008.

Après examen de la circulaire, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

1. Pour les agents employés au groupe scolaire, la journée de solidarité a été décomptée dans l'annualisation du temps de travail. Ces personnes ne sont donc pas redevables d'une journée supplémentaire.
2. Pour les autres, la journée de solidarité est fixée au lundi de Pentecôte.

Cette décision sera valable jusqu'à nouvelle délibération sur ce sujet.

#### **Attribution de subventions :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de deux demandes de subventions exceptionnelles :

1. Celle du Collectif des Droits de l'Homme qui souhaite organiser le 10 décembre 2008 une manifestation sur le « Sentier des Droits de l'Homme » à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'adoption par l'ONU de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Pour cette demande, le Conseil municipal décide d'allouer la subvention demandée, soit 50 euros.

2. La deuxième est celle de la CUMA de Lombers qui fête ses 20 ans le 27 septembre prochain et qui demande une participation de la Commune pour imprimer ses plaquettes.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer la somme de 152,42 euros.

#### **Achat Terrain ROQUELAURE :**

Monsieur le Maire rappelle que la station d'épuration de Puech-Jouy a été construite sur un terrain appartenant à Melle Anny ROQUELAURE, section B n° 1576p.

Monsieur LEROY, géomètre expert, a été désigné afin de dresser un plan d'arpentage de la partie à acquérir par la Commune.

Après discussion et à l'unanimité, il est décidé d'acquérir les 496 m<sup>2</sup> au prix de 0,76 € le m<sup>2</sup>, soit un montant de 376,96 €.

#### **Assainissement :**

1. Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande faite par les acquéreurs du terrain jouxtant le lotissement de la Borie Basse afin que leur parcelle soit raccordée à l'assainissement collectif. Après discussion, le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.
2. Prolongement de l'assainissement Collectif : Monsieur le Maire présente un devis pour l'extension de l'assainissement du village vers la salle des fêtes afin de desservir les logements en construction de Tarn Habitat. Après examen, il est décidé de demander d'autres devis.

#### **Augmentation de la durée hebdomadaire de travail :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité, compte tenu de l'évolution sensible du nombre d'habitants, d'augmenter le temps de travail de Madame Colette RABAUDY, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

L'horaire de travail de Mme RABAUDY passerait de 15/35° à 17/35° par semaine.

Cette augmentation d'horaire est soumise à l'avis du comité technique paritaire.

Après examen de la situation et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette proposition avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

#### **Contrat Enfance Jeunesse :**

Par délibération en date du 11 avril 2007, les frais occasionnés par la mise à disposition des locaux scolaires en faveur de l'Association « La Passerelle » pour l'organisation du Centre de Loisirs sans Hébergement, les mercredis et vacances scolaires étaient estimés à 1000 euros. Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir consulté les diverses factures de gaz, téléphone, électricité et eau valide cette somme pour l'année civile 2007 et sollicite son remboursement au titre du contrat enfance jeunesse.

**Sujets divers :**

- *Inauguration de l'école* : La manifestation aura lieu le 18 octobre à 11 heures. Les personnes intéressées pourront visiter les locaux à partir de 9 heures.
- *Aménagement du vestiaire au stade* : L'association foot loisirs souhaite aménager un coin cuisine au vestiaire et demande l'aide de la mairie. Monsieur le Maire indique qu'il a fait établir un devis pour un abri en prolongement de la toiture existante. Il s'élève à 2039,60 € TTC. Ces travaux seront examinés lors de la confection du budget 2009.
- *Demande du Club des aînés* : Monsieur le Président de cette association émet le souhait de pouvoir utiliser la salle des fêtes le 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois Après-midi en plus du 1<sup>er</sup> lundi. Les membres présents à l'unanimité répondent favorablement à cette demande.
- *Commémoration du 11 novembre* : Il est convenu que la cérémonie de commémoration de l'armistice aura lieu le 16 novembre 2008.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.